Commune d'Esclanèdes 48230

AFFICHAGE MUNICIPAL

Un certain nombre de panneaux sont prévus dans la commune pour permettre l'affichage des informations à destination de la population.

Les panneaux d'affichage officiel sont réservés aux informations émises par la Municipalité.

Les panneaux d'affichage libre sont installés dans les principaux hameaux de la commune (Esclanèdes, Le Bruel, La Rocherousse, Les Crottes) et sont mis à disposition des personnes et associations qui souhaitent diffuser leurs informations auprès des habitants de la commune d'Esclanèdes.

Moyens de fixation des affiches :

- pour les panneaux « en dur » : ruban adhésif uniquement ;
- pour les panneaux en liège : punaises et ruban adhésif.

L'emploi de colle et des agrafes, quelle que soit la composition des panneaux, sont formellement interdits.

Pour autres affichages particuliers (banderoles, ...): prendre contact avec la mairie pour connaître les disponibilités et réserver des emplacements.

n°	officiel ou <mark>libre</mark>	emplacement (adresse)	qualité panneau	règles d'affichage
1	officiel	derrière la mairie, Rue du Mûrier	PVC	aimants
1	libre	halte SNCF, RN 88	liège	scotch, punaises
2	libre	Petit Planet, Rue des Jardins	PVC komacel	scotch
3	libre	Route d'Esclanèdes	liège	scotch, punaises
4	libre	La Rocherousse	PVC komacel	scotch
5	libre	Les Crottes	PVC komacel	scotch





